

*Loi anti-inflation*

Et cela mis à part, puisque le gouvernement entame aujourd'hui avec les provinces des négociations, il va avoir à surmonter des obstacles de taille, quel que soit l'avis auquel il se rangera sur la constitutionnalité. Et le moins qu'il pourra faire à mon avis, ce serait pour une fois d'user de franchise et de bonne foi à l'égard des provinces. Je pense qu'il y est décidé. Je crois que le gouvernement va tâter de cette méthode, pour voir s'il n'est pas possible d'en arriver avec les provinces à une sorte d'accord qui permettrait d'étendre les dispositions et les principes de ce bill à l'ensemble des Canadiens, qu'ils relèvent ou non de la compétence provinciale.

Ce bill, je le répète, donne au gouvernement des moyens d'intervention très puissants dans l'activité de chaque Canadien, homme, femme ou enfant. Or depuis quelques années l'État intervient de plus en plus dans les affaires des particuliers. La mesure à l'étude constitue un exemple typique du genre de bills que présentent les gouvernements de nos jours et qui énoncent quelques principes généraux et vagues et indiquent que les règlements, l'application et l'administration de la mesure se feront par décrets du conseil.

J'aimerais résumer très brièvement le bill. Le gouvernement demande le droit de combattre l'inflation et demande en même temps le droit de légiférer par décrets du conseil dans certains domaines et sur certaines questions que le gouvernement, et j'insiste sur le mot «gouvernement», juge appropriés. De nos jours, nous avons tendance à accepter ce genre de mesures non seulement lorsqu'elles touchent à des questions d'importance secondaire, mais aussi lorsqu'elles visent des domaines qui concernent tout le pays. D'une part, le gouvernement prétend qu'à cette époque complexe et difficile, il doit déléguer de plus en plus de pouvoirs à des tribunaux et des organismes administratifs, mais en même temps, nous sommes à une époque de démocratie directe où la volonté du peuple doit être clairement énoncée en termes parlementaires.

Le problème que crée cette tendance à gouverner par règlements c'est que le procédé semble irrévocable et, ce qui est tragique à mon avis, qu'il contredit directement le principe des droits individuels et d'une démocratie directe véritable de la part du citoyen moyen par l'entremise du parlement. Ainsi, lorsque le gouvernement présente des mesures comme le bill à l'étude qui laisse entrevoir la possibilité de règlements arbitraires et de contrôles à long terme établis par un tribunal administratif, nous nous demandons, quand les Canadiens voudront collectivement mettre en doute le contrôle gouvernemental, s'ils ne s'apercevront pas qu'il leur est extrêmement difficile, sinon impossible de reprendre vraiment la maîtrise du gouvernement.

● (1530)

Ce gouvernement, à mon avis, n'est guère enclin à faire le point sur sa méthode de gouverner fondée sur la délégation de pouvoirs. Et pourtant j'ai l'impression très nette qu'il trouve la formule commode et expéditive. Il semble adopter l'attitude qu'il est opportun du point de vue politique de neutraliser ainsi les problèmes essentiels en instituant un organisme administratif et en les lui confiant. Ainsi, sur le plan politique, on voit se dissiper les pressions qui l'obligeraient à prendre des mesures législatives difficiles mais effectives, de nature à résoudre vraiment les difficultés actuelles. A titre de parlementaires, nous avons souvent entendu nos électeurs, aux prises avec des décisions administratives, avouer leur exaspération lors-

qu'ils constatent que de toute évidence leurs droits sont aux mains d'une bureaucratie chargée de prononcer des décisions arbitraires sans qu'ils aient aucun droit d'appel.

Par la mesure à l'étude, le gouvernement délègue plus de pouvoirs que jamais, pour une période à mes yeux, excessivement longue et inutile. S'il s'est jamais trouvé une situation où le Parlement devrait avoir le droit de réexaminer un programme ou une loi donnée, c'est bien à cette occasion. Comme je l'ai fait remarquer, ce projet de loi est assez typique de l'attitude philosophique que le gouvernement adopte à l'égard de n'importe quel problème. Elle apparaît comme l'épitomé et la substance des bonnes intentions du gouvernement; mais il me semble que le programme dans son ensemble comporte de graves lacunes.

Puisque nous examinons à présent en détail les aspects négatifs de la politique du gouvernement sur la réglementation des salaires et des prix, pour une période excessivement longue, on constate que le gouvernement a totalement omis de révéler les politiques fiscales et monétaires positives qu'il compte adopter immédiatement et à plus long terme, politiques qui, à mon avis, sont les éléments les plus importants de toute lutte réelle pour combattre l'inflation.

Quelles sont donc les politiques monétaires du gouvernement et seront-elles bientôt clairement énoncées et appliquées? Quelles seront les dépenses prioritaires qu'on nous proposera, afin que le Parlement puisse juger des ressources monétaires qui pourront être affectées à divers secteurs de l'économie? Quels seront les programmes auxquels on accordera la priorité ou qui seront supprimés ou relégués en deuxième place? Quand saura-t-on précisément ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet des taux d'intérêt, des émissions d'obligations d'État ou des règlements concernant les opérations bancaires?

En ce qui concerne la fiscalité, avons-nous une idée des mesures de taxation que le gouvernement nous réserve pour appuyer son offensive contre l'inflation? Qu'a dit le gouvernement pour nous rassurer sur son efficacité et sur le sérieux de ses réductions des dépenses publiques? Le contrôle sur les prix et les revenus proposé par le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), lors des dernières élections, ne constituait qu'un aspect d'un programme d'ensemble destiné à accroître la productivité, à redonner au gouvernement le sens de sa responsabilité économique et à combattre l'inflation. Les députés s'en souviendront, cette partie du programme a été vertement critiquée par le premier ministre (M. Trudeau) et le parti libéral, alors que les contrôles proposés n'auraient été appliqués que pour une période minimale, surtout pour tenter de freiner la psychose inflationniste que nous connaissons actuellement au Canada.

Nous manquons terriblement de leadership en matière d'économie. J'estime que, nous, les députés de l'opposition, nous avons le devoir de nous élever contre l'injustice du programme, de réclamer du gouvernement des politiques fiscales et monétaires raisonnables et de lui demander sans cesse de revoir en profondeur son propre programme de dépenses. Dans l'ensemble, le peuple canadien est ouvert à tous les efforts raisonnables faits par le gouvernement pour redresser l'économie. Je suppose que, s'il était possible d'avoir une vue globale de l'opinion publique à l'heure actuelle, le gouvernement constaterait que la plupart des Canadiens sont prêts à accepter tout programme raisonnable visant à combattre l'inflation. En fait, les Canadiens attendent beaucoup de la mesure que nous étudions actuellement.